

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-deux le 22 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 16 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, Mme MERCHADOU, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. DURANT, Mme DUBOURG, M. ELIAS, Mme BAYLE, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés:

M. CARDOSO, M. EYMAS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HIMPENS est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

8 – GESTION ET EXPLOITATION DU CINÉMA MUNICIPAL "LE ZOETROPE" - GRILLE TARIFAIRE - APPROBATION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le cinéma municipal « le Zoetrope » fait l'objet d'une concession de service public pour sa gestion et son exploitation.

En application de l'article 24 du contrat de concession, les tarifs sont fixés par l'Autorité concédante.

La grille tarifaire proposée par le concessionnaire est la suivante :

- Tarif plein : 8,00 €
- Tarif réduit :
 - étudiants, retraités : 7,00 €
 - tous les mercredi : 6,00 €
 - demandeurs d'emploi, carte invalidité : 5,50 €
- Tarif abonné : 62,00 € (10 places valable 12 mois)
- Tarif groupe (+ de 12 personnes) : 4,00 €
- Tarif mini (le matin et moins de 14 ans) : 5,00 €
- Ciné gouter : 5,00 €
- Ciné Sénior : 5,00 €
- 3D : 1,00 €
- Centre de loisirs et scolaires : 4,00 € / 3,00 € (films court moins d'une heure)
- Ciné Club : 5,00 €
- Dispositif école et cinéma : 2,50 €
- Dispositif Lycéens et apprentis au cinéma : 2,50 €
- Comité d'entreprises (achat de 25 places minimum) : 6,20 €
- Evènements (printemps, fête du cinéma, ...) : 4,00 € (tarif national)
- Opéra : 16,00 €
- Opéra – de 16 ans : 12,00 €
- Théâtre : 12,00 €
- Théâtre – de 16 ans : 9,00 €
- Théâtre scolaire : 6,00 €

Il est donc demandé au conseil municipal d'adopter cette grille tarifaire.

La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 10 mars 2022 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 14 mars 2022 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/22
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20220322-67750-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

A circular official stamp in pink ink, partially overlapping a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BORDEAUX" and "2022". The signature is written in a cursive style over the stamp.